



COMPTE RENDU RENCONTRE DU RESEAU ZONE FRANCHE

Angoulême

21 mai 2010 de 16h à 18h

Festival Musiques Métisses

Membres/participants présents : Issoufou Sare (Association Cultures Essentielles, Burkina Faso), Brigitte Dabadie (Presque Bleu), Sammy Khedimi (Musiques Métisses), Sariaka Rabearivony (Association Les Amis de Rajery), Maïté (LMD Productions), Sophie Guénebaut (Musiques de Nuit), Chloé Lebert (Musiques de Nuit), Bertrand Dupont (Ton All/Innacor), François Bensignor (CIMT/Irma), Serge Trouillet (Musik Océan Indien), Clément Bastide (Org&com), Francis Blot (Org&Com), Alex Col (Trois Quatre !)

Equipe Zone Franche : Christine Semba, Rémy Gonthier, Camille Damoiseau.

Intervenants :

Elisabeth Stoudmann, Journaliste spécialisée musiques du monde (modératrice)

Jean-Michel Lucas, Docteur d'Etat ès sciences économiques et maître de conférences à l'Université Rennes II.

Lilian Goldstein, Responsable des musiques actuelles – Action culturelle de la Sacem.

Christian Mousset, Directeur de Musiques Métisses et Président de Zone Franche.

Bernard Magnier, Journaliste, programmateur de « Littératures Métisses »

15:45 – Accueil des participants

16:00 à 18:00 – Rencontre sur "**Les acteurs des musiques du monde face aux accords de l'UNESCO sur la diversité culturelle**".

Documents distribués :

- Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
- Intervention de Jean-Michel Lucas lors des Etats Généraux des musiques du monde de septembre 2009 « Enjeux politiques pour les musiques du monde : veille active, co-construction de l'intérêt général et droits culturels »

Ouverture de la rencontre.

Christian Mousset souhaite la bienvenue à tous les participants.

Alex Col rappelle que l'idée générale de la rencontre est en lien avec les Etats Généraux des Musiques du Monde que Zone Franche a pilotés en septembre dernier, où il a semblé important de solliciter Jean-Michel Lucas sur les liens entre les musiques du monde et les accords de l'Unesco, et voir comment une vision commune pouvait faire sens. Jean-Michel Lucas nous accompagne sur une mise en place de cette réflexion d'une manière un peu plus pratique. 5 questions force des accords de l'Unesco ont été dégagées sur lesquelles les musiques du monde peuvent être pertinentes pour une évaluation. C'est très ambitieux, mais l'ambition d'aujourd'hui est surtout de porter témoignage.

Jean-Michel Lucas dit que toutes les conventions de l'Unesco affirment que la société civile doit être partie prenante. Pourquoi Zone Franche ne serait pas un élément de cette grande réflexion ? En utilisant une méthodologie très simple, le témoignage des acteurs.

Premier point de réflexion : il s'agit de voir ce que l'Unesco a développé comme enjeux par rapport au patrimoine culturel immatériel. « Sauvegarder » au sens de l'Unesco, c'est « viabiliser » ce patrimoine (vivant). La politique de sauvegarde, c'est mettre en œuvre la viabilité, la promotion, la mise en valeur, la transmission, la revitalisation de ces musiques. Ceci est inscrit dans la Convention de 2003.

Il serait intéressant de voir si les acteurs présents à la rencontre ont bien connaissance des politiques de sauvegarde qui sont engagées : politiques de promotion, mise en valeur, transmission, revitalisation. De manière à signaler si elles sont faites, bien faites, mal faites ?

Lilian Goldstein se pose la question de la définition du patrimoine : où finit-il ? C'est une question à se poser. Il ne voit pas beaucoup de structures sur le patrimoine. Il cite l'exemple à Mayotte d'un artiste spécialiste du Dzenzé, le dernier, qui est décédé sans « successeur », personne d'autre que lui sur l'île ne connaît cet art. Il est dommage que personne n'ait rien pu faire pour sauvegarder ce patrimoine. La mission de la Sacem n'est pas de gérer patrimoine, mais d'aller vers des répertoires nouveaux qui ont besoin d'un développement.

Jean-Michel Lucas rebondit en affirmant que Mayotte devrait se voir appliquer une politique de protection du patrimoine immatériel, aucune politique publique n'ayant été mise en place, la signature n'a pas été honorée. S'il n'y a qu'un seul exemple, on peut dire que c'est un accident de l'histoire. S'il y en a d'autres, il faut les inventorier et réagir.

Lilian Goldstein confirme qu'avec ce musicien a disparu non seulement une trace sonore, mais aussi la conception de l'instrument (lutherie) et il n'y a jamais eu de captation, on ne connaît pas les « positions » exactes de l'instrument, donc il n'y a plus possibilité de transmettre la méthode.

Serge Trouillet affirme que la préfecture de Mayotte et d'autres autorités sur la zone étaient alertées et que certaines personnes étaient prêtes à aller faire des images là-bas, mais qu'elles sont arrivées trop tard.

Un certain nombre d'artistes de la zone sont considérés au milieu local mais pas national. Il y a une belle initiative à la Réunion, le label Takamba du PRMA, financé par la Région Réunion et le Fonds de Coopération Régionale, mais si ce n'est pas l'individu qui « va chercher » tous ces artistes en voie de disparition, la collectivité ne fait rien pour cela, on est sur des initiatives personnelles.

Jean-Michel Lucas réaffirme que maintenant il est légitime de garantir la viabilité de ce type de pratiques donc si d'autres témoignages existent, c'est un élément significatif dans la négociation.

Bernard Magnier (qui est plus spécialisé dans les littératures et l'oralité) pense que les domaines les plus concernés par les conventions seraient la littérature orale, la transcription des contes, des légendes. Il y a peut-être encore moins d'intervention des Etats dans ce domaine car la littérature est plus « dérangeante ».

Par ailleurs, un livre, diffusé sur le territoire occidental, n'est quasiment pas diffusé sur le marché africain, sauf s'il est mis au programme scolaire. Il a fallu l'intervention de l'Alliance des Editeurs Indépendants, groupement d'éditeurs, pour pouvoir co-publier des livres, permettant des tirages à 6000 ou 8000 exemplaires sous format de poche, à un prix accessible sur le marché africain. Mais ce sont surtout des initiatives personnelles, pas des Etats. D'une manière générale, on soutient assez peu les écrivains.

Jean-Michel Lucas rappelle que la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles comporte une disposition selon laquelle les Etats s'engagent à développer le renforcement de l'industrie culturelle (ce qui inclut donc le livre). Les accords de l'Unesco sont donc, encore une fois, des outils de négociation.

Lilian Goldstein revient sur un point : de plus en plus de groupes sont constitués d'un nombre important de personnes, ce qui pose problème. Comment les faire voyager, trouver des producteurs, programmeurs ? On assiste de plus en plus à un phénomène qui veut que les programmeurs réduisent de façon drastique le nombre de personnes sur la route (ils sont d'accord pour programmer le groupe si celui-ci passe de 20 à 5 personnes !). Ceci constitue un véritable problème de fond, puisqu'on n'est plus dans le patrimoine, mais dans la transformation, pour des raisons budgétaires.

Jean-Michel Lucas constate qu'effectivement les acteurs privés font ce qu'ils peuvent, et quand le privé ne peut pas assurer la viabilité de ce patrimoine, on peut s'appuyer pour la Convention pour le contester, même si ce n'est pas évident. Aux acteurs qui portent témoignages de se regrouper et se faire entendre. Ce n'est pas une demande exorbitante du droit commun. Si nous avons des témoignages avec validation, il faut consolider l'information et l'apporter au bon endroit.

Francis Blot souligne la difficulté de savoir ce que l'on entend par patrimoine immatériel, et des difficultés que l'inscription au patrimoine de l'Unesco peut engendrer. On peut citer les doutes et critiques sur l'inscription de la place Jemaa El Fna à Marrakech, ou encore de la culture ouïgoure, inscriptions qui ont eu une influence négative sur ce qui se faisait. On peut donc se poser des questions.

Pour faire écho à ces réflexions, **Jean-Michel Lucas** dit que ce qui fait sens, c'est le groupe lui-même. Qui au nom de l'humanité désigne le patrimoine ? Tous les accords de l'Unesco mettent la société civile dans la négociation, il y a une marge permettant la négociation.

Lilian Goldstein précise que « protection » veut dire « ouvrir ». Il faudrait qu'il y ait une institution qui gère cela. C'est le problème de la diffusion qui se pose, car si on ne diffuse pas cette protection, cela ne sert à rien.

Issoufou Saré trouve que les conventions sont une bonne chose, mais il émet des réserves : au Burkina Faso, il a travaillé à Seydouni production, la plus grosse maison de disques. Aujourd'hui la société bat de l'aile, notamment parce qu'elle est imposée au même titre que les autres sociétés. Ce serait une grosse perte qu'elle ferme pourtant c'est vers cela qu'elle va. Elle s'est endettée pour pouvoir ouvrir, a beaucoup embauché. Et cela se retrouve dans toute la région : Cote d'Ivoire, Mali, etc. Toutes les maisons de disques sont en train de fermer. Dans ces Etats, la culture n'est pas la priorité.

Jean-Michel Lucas pense que les acteurs de Zone Franche doivent se sentir solidaires et voir quels projets peuvent être définis dans le cadre de la convention sur la diversité des expressions culturelles, mais ne pas trop compter sur les Etats, se prendre en main en tant qu'acteurs.

Si les structures africaines ne font pas l'objet de coopération décentralisée, d'alliance avec d'autres organismes qui sont dans le même domaine en Europe, cela ne sera pas viable. Malheureusement, si aucun partenaire ne s'engage dans la coopération et la solidarité avec les structures africaines, celles-ci se retrouveront toutes seules.

Serge Trouillet dit que depuis 2004 il travaille avec pays étrangers, et jamais dans le cadre de ces coopérations n'ont été évoquées ces conventions. Il aimerait qu'il y ait des relais, puisqu'il n'est jamais fait référence à ce texte à l'étranger.

Jean-Michel Lucas rappelle que l'idée serait de constituer un groupe qui ferait le tour des associations et structures en général, dans le but de poser une sorte de « rapport » (du même type que ceux d'Amnesty International, de Reporters Sans Frontières), disant que tel ou tel article ne s'est pas vu concrétiser.

À qui s'adresser par la suite ? l'Etat est engagé, l'Unesco a un fonds international, l'Europe accompagne aussi cette politique, donc les possibilités ne manquent pas. Avant même d'arriver à la question « à qui s'adresser ? » ; « à quelles portes frapper », les acteurs n'utilisent pas la légitimité qu'ils ont. On a des outils, il faut les utiliser.

Jean-Michel Lucas demande si quelqu'un peut témoigner sur le projet de professionnalisation des acteurs africains, financé par le fonds de la diversité culturelle et mis en place par le Bureau Export de la Musique Africaine (Bema).

Issoufou Saré dit qu'il connaît parfaitement bien ce projet, de même que le Bema, Saga Musik (salon de la musique africaine au Burkina Faso). Son témoignage est plutôt positif car des actions sont menées. Mais il reste du travail à faire. Il faudrait voir comment les artistes burkinabés et africains pourraient avoir un accès plus important à la scène internationale.

Jean-Michel Lucas passe à un deuxième point de réflexion. Il rappelle qu'il existe un autre thème qui prouve que cette convention correspond à la réalité des acteurs, c'est la mobilité des artistes. Dans l'enjeu politique de construire une planète du vivre ensemble, la mobilité des artistes est une question essentielle.

Serge Trouillet dit que malgré la bonne volonté des ambassadeurs sur place, les Consuls appliquent des directives très strictes, que même l'ambassadeur ne peut controverser.

Par ailleurs le coût des visas est exorbitant. À titre d'exemple, le vainqueur du prix Musique de l'Océan Indien, qui gagne une grosse tournée en Europe et à l'étranger, en est à ce jour à son 4^{ème} festival, et les dépenses liées aux visas s'élèvent à cette 4^{ème} date à un total de 3200 EUR (extraits de naissance, déplacement en taxi pour aller à Tananarive, etc.). Et il faut rappeler que la Réunion et Mayotte sont hors espace Schengen, ce qui complique d'autant plus les procédures. Parfois même texte à l'appui, le Consul refuse d'appliquer les dispositions. On tendons vers un phénomène qui veut que dans les festivals, de plus en plus d'artistes étrangers habitant en France sont programmés, car les organisateurs n'en peuvent plus des démarches de visas.

Lilian Goldstein confirme que ce problème ne touche pas que les musiques du monde, mais toutes les musiques.

Alex Col ajoute que la vision de la circulation d'artistes est souvent une vision Sud -> Nord, mais le protectionnisme américain fonctionne aussi, les procédures sont également très compliquées pour des artistes français qui veulent aller aux USA, à commencer par l'appel obligatoire pour la prise de rendez-vous qui coûte 15 EUR par personne. Bertrand Dupont confirme que c'est « très sportif » pour aller aux USA.

Jean-Michel Lucas dit que la bataille sur les visas épuise les acteurs culturels depuis des années. Mais ce n'est pas un élément qui ne concerne que ces derniers. La question à se poser n'est pas « comment pouvons-nous régler nos affaires », mais « comment être contributeur, à travers un ensemble d'exemples, à la construction de la justice sociale, à la construction de la solidarité ». Il ne faut pas partir que du problème des visas.

Les soucis, témoignages apportés par Zone Franche, devront faire partie de l'élaboration de la politique culturelle. Mais pas simplement en disant « j'ai besoin de visas ». Il faut s'organiser pour apporter des éléments de progrès. Il y a un cadre de négociations qui est favorable, sur lequel il faudrait prendre pied.

Bertrand Dupont apporte son témoignage sur région en France, la Bretagne. Elle est aujourd'hui revitalisée, grâce à une histoire de peuple, de force, une histoire collective. Maintenant le fest noz, la gavote vont être inscrits au patrimoine de l'Unesco, et on peut s'interroger sur ce que cela va devenir. En premier lieu, c'est l'aide à la diffusion qui est importante, via des dispositifs.

Jean-Michel Lucas conclut sur la notion d'éthique : « il va falloir donner du sens et de la valeur aux choses. Si l'on fait quelque chose, quelle valeur cela va avoir pour l'humanité ? Il faut qu'il y ait un lieu d'évaluation de l'éthique. La question de l'éthique n'est jamais posée. Quand « je fais », est ce que cela a bien la valeur que c'est supposé avoir ? La question de l'éthique de la politique culturelle devient essentielle ».

Fin de la rencontre.